

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Absents : C. ARMETTA – N. LORILLARD – J. PARIS-CADET A. A. GROSSIORD – (Excusés)

Procuration est donnée par V. PITTION à H. PICHON
Procuration est donnée par C. GUILLAUBEZ à V. RAVET
Procuration est donnée par P. BARBERIS à C. BUFFAUT

Secrétaire de Séance : C. DE MATOS

1. - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame PAQUET Annick pour un T1 bis à compter du 01.06.2022
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle CHAL Farah avec le Lycée Professionnel Xavier Bichat à NANTUA (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Jeudi 16 Juin 2022 au Mercredi 06 Juillet 2022 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle PROST Océane avec le Lycée Professionnel Montciel à LONS-LE-SAUNIER (JURA) et la Mairie de BELLIGNAT du Lundi 13 Juin 2022 au Jeudi 07 Juillet 2022 inclus.
- Contrat d'engagement de droit public avec Monsieur SCHUTZ Dominique du 23 Mai 2022 au 30 Septembre 2022 inclus pour effectuer les fonctions de saisonnier au service espaces verts de la Commune.
- Recrutement comme vacataire de Mademoiselle Mila BREGIEIRO en vue d'exercer la mission entretien des locaux communaux pour le Vendredi 13 Mai 2022.
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 OYONNAX) pour projet de voyage à destination de ZOO Saint Martin la Plaine (42) de 'Ecole Primaire Pré des Saules prévu le Lundi 04 Juillet 2022 pour un montant TTC de 830 € .
- Devis de TRANSPORTS DE L'AIN (01580 IZERNORE)) pour projet de voyage à destination de Parc du Hérisson à DOUCIER (39) de 'Ecole Primaire Pré des Saules prévu le Vendredi 1^{er} Juillet 2022 pour un montant TTC de 860 € .
- Devis de TRANSPORTS DE L'AIN (01580 IZERNORE)) pour projet de voyage à destination de Romanèche Thorins (71) de 'Ecole Primaire « Les Sources » prévu le Lundi 27 Juin 2022 pour un montant TTC de 1 070 € .
- Devis de TRANSPORTS DE L'AIN (01580 IZERNORE)) pour projet de voyage à destination de VILLARS LES DOMBES (01) de l'Ecole Maternelle « Les Sources » prévu le Jeudi 02 Juin 2022 pour un montant TTC de 910 € .
- Devis de ENEDIS pour déplacements des compteurs électriques du centre social pour un montant TTC de 1 299.07 €
- Contrat de dératisation avec AG Désinfection (01100 ALEX GROISSIAT) pour l'année 2022 des bâtiments communaux pour un montant semestriel HT de 569.60 €
- Contrat d'Assainissement avec AG Désinfection (01100 ALEX GROISSIAT) pour l'année 2022 des sanitaires du Club house de BELLIGNAT pour un montant unitaire de 119.90 € HT l'intervention
- Devis de AMAZON.FR pour l'achat de kit œillets PM, de ruban aux couleurs du drapeau français pour les festivités et destructeur de documents pour MARPA pour un montant TTC de 90.24 €
- Devis de CARROSSERIE AUTOCLINIQUE (01100 BELLIGNAT) pour l'entretien du véhicule Voirie UNIMOG pour un montant TTC de 2 038.78 €
- Devis de T-PSE (01100 BELLIGNAT) pour remplissage de la cuve Espaces Verts pour un montant TTC de 1 513.90 €
- Devis de BLACHERE ILLUMINATIONS (84400 APT) pour l'achat de :
 - kit pour panneaux lumineux pour un montant TTC de 5 549.76 €
 - Illuminations pour un montant TTC de 548.27 €
- Devis de GEDIMAT (01100 OYONNAX) pour achat de bordures pour la Route de Groissiat pour un montant TTC de 130.04 €

- Devis de TRIGANO COLLECTIVITES (26600 LA ROCHE DE GLUN) pour l'achat de CINQ bancs + CINQ Tables pour bennes à tables pour un montant TTC de 1 256.16 €
- Devis de Couleurs Cailloux (39570 VEYVY) pour location mur d'escalade pour la journée partage et découverte de la Marpa en lien avec les associations pour un montant TTC de 542.40 €
- Devis de ATH (01100 OYONNAX) pour la réfection de l'appartement n° 16 de la MARPA pour un montant TTC de 3 081.91 €
- Devis de LYPSIS (01100 GROISSIAT) pour :
 - Remplacement cylindre porte extérieure MAIRIE pour un montant HT de 135.00 €
 - Reproduction clé Entrée SALLE DES FETES pour un montant TTC de 166.56 €
 - Equipements et vêtements de travail 2022 pour agents Service Voirie pour un montant TTC de 992.64 €
 - Equipements et vêtements de travail 2022 pour agents Service bâtiment pour un montant TTC de 366.85 €
 - Equipements et vêtements de travail 2022 pour agents Service Espaces Verts pour un montant TTC de 593.98 €
- Devis de LOGITUD (682000 MULHOUSE) pour LOGICIELS POLICE MUNICIPAL pour un montant TTC de 932.40 € avec extension de maintenance annuelle pour un montant TTC de 81.00 €
 - Devis de AVENUE.COM (95042 CERGY PONTOISE) pour GYROLED POLICE MUNICIPAL pour un montant TTC de 704.40 €
 - Devis de NOVAP (01100 OYONNAX) pour panneaux de signalisation pour un montant TTC de 270.90 €
 - Devis de EDITIONS LA BAULE (85109 LES SABLES D'OLONNE) pour achat registre Police Municipale pour un montant TTC de 130.99 €
 - Devis de AIN JURA PIECES AUTO (01100 ARBENT) pour achat jeu de boîtier connecteur pour véhicule auto-laveuse voirie pour un montant TTC de 12.59 €
- Devis de ACIPA (43120 MONISTROL SUR LOIRE) pour l'achat de cartouches imprimante Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 50.40 €.
- Devis de ETS BDMS (01100 OYONNAX) pour ABRI A VELO à l'école Maternelle « Les Sources » pour un montant TTC de 1 664.96 €.
- Devis de la SARL TIHB SE (01100 BELLIGNAT) pour soudure et pose de barres cages de foot complexe sportif Route de Groissiat pour un montant TTC de 900.00 €
- Devis de JOLLET POMPES FUNEBRES (01100 OYONNAX) pour la fourniture et pose de CINQ Cavurnes pour un montant TTC de 1 350 €
- Devis de MANUFACTURE DES DRAPEUX « UNIC » pour achat drapeau France + EUROPE pour un montant TTC de 131.76 €
- Devis de Bernard PERRIER (01580 IZERNORE) pour travaux de fauchage merlon du complexe sportif route de Groissiat pour un montant TTC de 840.00 €
- Devis de OREXAD (01100 GROISSIAT) pour achat EPI pour saisonnier Espaces verts pour un montant TTC de 171.53 €.
- Devis de ENSEIGNES EB (01580 SAMOGNAT) pour achat Panneau « BIENVENUE A PRE ROND » pour un montant TTC de 228.00 €.
- Devis de ZEFELEC (01100 ARBENT) pour :
 - Passage câble et raccordement pour pose borne WIFI couloir Mairie pour un montant TTC de 317.05 €
 - Sonorisation Place de la Mairie sur bâtiment MAIRIE pour un montant TTC de 4 551.95 €
- Devis de SARL TSME (17320 MARENNES) pour achat panneau signalétique « Fauchage tardif » petit marais ville pour un montant TTC de 93.60 €
- Devis ASSISTANTE TECHNIQUE PARISIENNE (93100 MONTREUIL) pour achat de sacs aspirateurs pour école Primaire Sources et MARPA pour un montant TTC de 74.64 €
- Devis de PARTENAIRES SPORTS (38180 SEYSSINS) pour petits équipements sportifs Complexe Sportif pour un montant TTC de 177.48 €
- Devis de IDEX (01100 OYONNAX) pour le remplacement de deux thermostats MAFS pour un montant TTC de 179.38 €
- Devis de BABOLAT (01380 LOYETTES) pour le remplacement de mâts et luminaires Eclairage public Rues V. Hugo, Denis Papin et G. Eiffel pour un montant TTC de 16 586.40 €
- Avenant n° 1 Marché de travaux « Aménagement d'espaces publics dans le cadre du renouvellement urbain du Pré des Saules », ayant pour objet la création d'une phase supplémentaire (phase 1C), modifiant l'article 1.2 du CCAP – l'article 6 de l'acte d'engagement., le plan de phasage et le BPU/DQE. L'avenant est sans impact financier mais induit des répartitions différentes entre les phases.

- Avec la sté COLAS (SAINT-DENIS-LES BOURG) LOT 1 Voirie et réseaux
- Avec la Sté VERDET (OYONAX) LOT 2 Revêtement qualitatifs et décoratifs - Maçonnerie
- Avec la sté SOBECCA (LENT) LOT 3 Eclairage public
- Avec la Sté VERDET (OYONNAX) LOT 4 Aménagements paysagers
- Avec la Sté BALLAND (AMBERIEU EN BUGEY) LOT 5 SERRURERIE CLOTURE

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

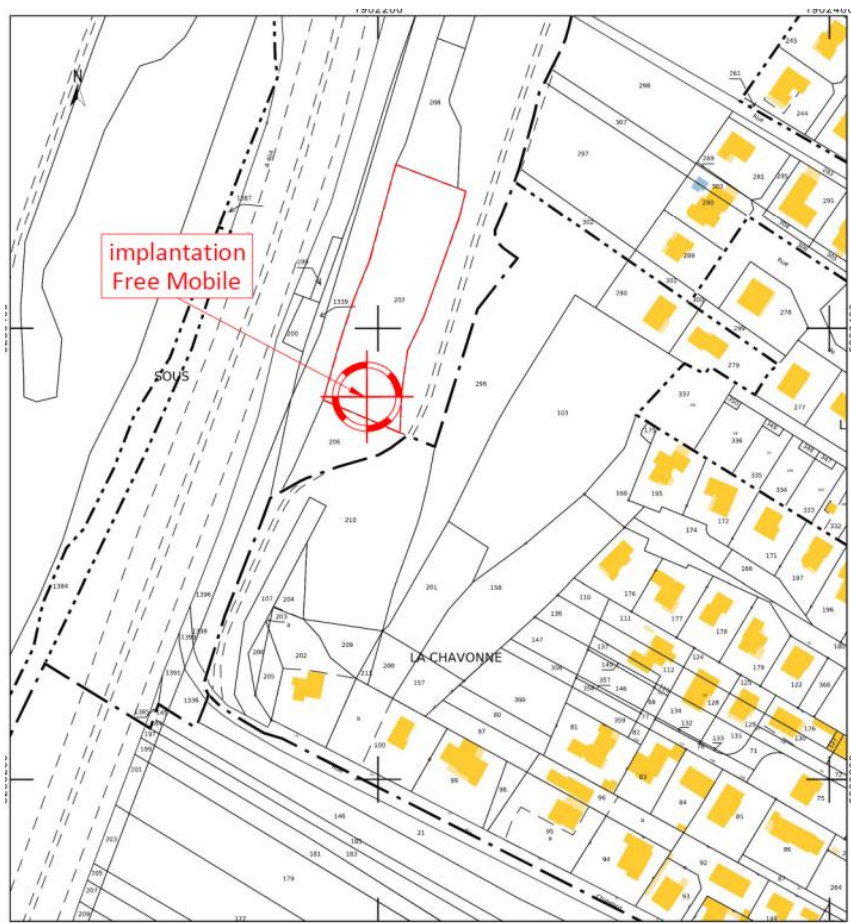
2 CONTRAT DE BAIL FREE MOBILE

Rapporteur : V. RAVET

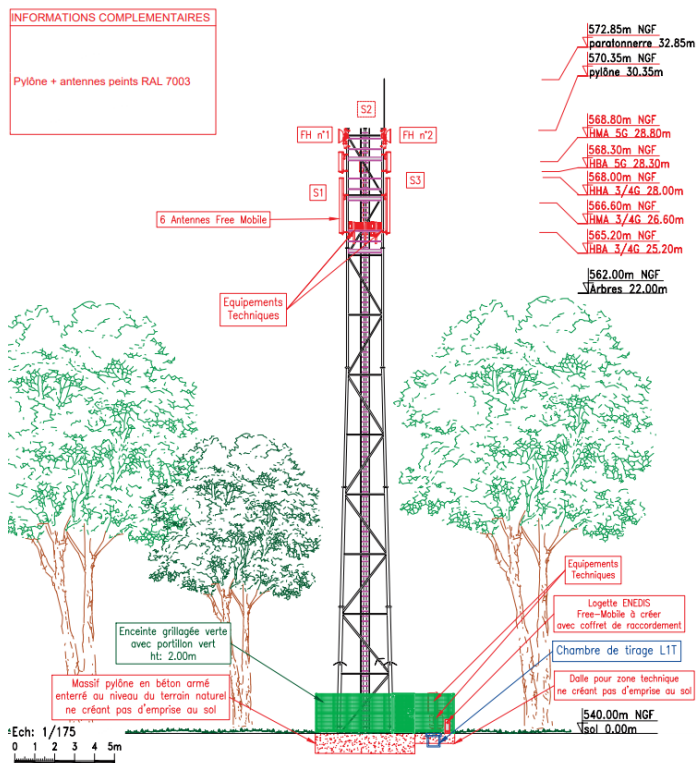
Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande FREE MOBILE pour installer une antenne à BELLIGNAT afin de moderniser son réseau et de déployer le très haut débit Mobile sur le Haut Bugey.

BELLIGNANT occupant une position éminente dans la démarche de déploiement, une étude de faisabilité a été menée pour trouver l'emplacement le plus approprié pour l'opérateur mais aussi pour la commune.

Après étude, et échange avec HBA et BELLIGNAT, le choix de l'emplacement a pu être fait, sur une parcelle communale : parcelle C 207 située au Chatelard, accessible par les parcelles C 206 et AL 210.



- Il s'agit d'implanter un pylône d'une hauteur de 30.35 mètres environ, muni d'antennes et faisceaux hertziens et leurs coffrets associés.
- Concernant l'accès, une barrière levante avec cadenas sera installée à l'entrée du chemin d'accès (côté impasse du Chatelard)
- Une adduction électrique sera réalisée par ENEDIS pour alimenter le futur équipement.
« En vertu de l'article L.332-8 du code de l'urbanisme, Free Mobile s'engage à prendre en charge le financement lié à l'extension et au raccordement au réseau d'électricité, selon les conditions techniques qui seront définies par l'autorité organisatrice du service public d'électricité. »
- Un dossier d'information complet a est joint à la délibération.



Le bureau municipal a émis un AVIS FAVORABLE à ce projet et sollicite l'avis du conseil municipal sur la location du terrain concernée selon les conditions suivantes :

Objet du bail : Accueillir des installations de communications électroniques

Immeuble concerné : Parcelle C 206 – AL 210 – sise à BELLIGNAT – Rue du Chatelard

Surface : 190 m²

Loyer : 3 000 € / an payable trimestriellement (revalorisé et indexé tous les ans sur l'indice de référence des loyers (IRL), publié par l'INSEE (Cf. article 5 des CG))

Durée : 12 ans reconductibles par période de 6 années.

Le conseil après en avoir délibéré, à 20 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION

AUTORISE Mme le Maire à SIGNER le contrat de bail (joint en annexe) et tout document s'y rapportant.

3 RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : V. RAVET

Véronique RAVET rappelle au Conseil Municipal, que depuis le 1er janvier 2018, la compétence Politique de la ville a été transférée à l'Agglomération.

Il revient donc à Haut Bugey Agglomération, conformément aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015) de présenter un rapport (ci-annexé) sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions menées sur le territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Après le passage en Conseil Municipal à BELLIGNAT et à OYONNAX, ce rapport sera présenté en Conseil Communautaire et au Conseil Citoyen.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, Il est proposé au Conseil municipal,

- d' **APPROUVER** le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions entreprises en 2021 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- APPROUVE** le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions entreprises en 2021 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

4. CONVENTION GESTION SOCIALE URBAINE DE PROXIMITE

Rapporteur : V. RAVET

Mme RAVET Véronique, informe le Conseil que Haut Bugey Agglomération compétente en matière de Politique de la ville a signé en avril 2020 avec l'ANRU et ses partenaires, une convention de renouvellement urbain sur les deux QPV de son territoire : celui de "La Plaine - La Forge" à Oyonnax et celui du "Pré des Saules" à Bellignat.

Sur BELLIGNAT, "Le Pré des Saules" bénéficie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des quartiers d'intérêt régional (PRIR).

Les premières opérations de réhabilitation des équipements publics et des logements sociaux sur le quartier ont démarrées.

Les chantiers de tous les Maîtres d'Ouvrage (bailleurs sociaux et ville) vont donc se multiplier du fait de la montée en puissance de la mise en œuvre ce programme NPNRU.

Il convient que l'ensemble des services collectifs qui contribuent à la qualité de vie des habitants ne soient pas trop impactés par les travaux et leur gestion : d'où l'objectif de faire une convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité définie comme étant un dispositif stratégique et opérationnel de gestion différenciée dans le temps et l'espace de l'ensemble de tous les services collectifs.

Durant l'année 2021 il s'est agi avec tous les partenaires et habitants du territoire :

- ✓ D'élaborer un diagnostic des atouts, des fragilités et des dysfonctionnements sur chacune des grandes thématiques propres à la GSUP : domanialités /cadre de vie/ gestion des chantiers/vivre ensemble.
- ✓ De définir et d'ajuster au travers d'ateliers dédiés un programme d'actions annexé à la présente convention de GSUP formalisant les engagements de l'ensemble des gestionnaires.

Cette gestion participative du quartier permet :

- ✓ De donner une visibilité au projet avant sa mise en œuvre et favoriser l'appropriation de celui-ci (gestion de l'attente)
- ✓ De favoriser l'intégration des chantiers dans leur environnement (gestion du chantier)
- ✓ De garantir la pérennité des investissements (transition de la gestion de chantier à la gestion de quartier rénové/anticipation des modes de gestion futurs)
- ✓ Pour assurer une cohérence de gestion et une coordination entre les acteurs urbains : adapter la gestion de chaque zone du quartier en fonction des opérations qui y seront réalisées (réhabilitations, résidentialisations, démolitions, constructions...), de leurs spécificités et du planning des travaux au regard de la situation générale dans le quartier.
- ✓ Pour s'inscrire dans une démarche de développement durable où la préservation de l'environnement, la cohésion sociale, et l'implication des forces vives des territoires sont partie intégrante du projet.

Il est proposé au Conseil municipal,

D'autoriser Madame le Maire de BELLIGNAT à signer la convention GSUP HBA OYONNAX-BELLIGNAT jointe en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire de BELLIGNAT à signer la convention GSUP HBA OYONNAX-BELLIGNAT jointe en annexe de la présente délibération.

5. SUBVENTIONS D'ACTIONS SOCIALES

Rapporteur : V. RAVET

Véronique RAVET informe que depuis le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération est devenue compétente en matière de politique de la ville.

Cette compétence intègre le pilotage du Contrat de Ville signé le 3 juillet 2015.

Haut-Bugey Agglomération est également compétente sur les thématiques relatives aux projets de développement urbains, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que pour les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Véronique RAVET explique le principe de l'appel à projet, qui a pu être lancé lors des déjeuners politique de la ville le 09/11/2021. Une attention particulière a été apportée à l'axe développement économique, pour lequel une meilleure coordination des projets semblait nécessaire et un point de présentation sur les cités éducatives (nouveau dispositif)

Les porteurs de projets déposent un dossier décrivant leur action et leur demande de financement. Le projet d'action est étudié en Comité technique puis validé en comité de pilotage si retenu.

Ce projet doit impérativement correspondre aux attentes des financeurs, et s'inscrire dans le cadre du contrat de ville.

Pour rappel les axes prioritaires pour 2020/2022 sont :

- améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain
- rapprocher les entreprises et les habitants / construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation
- réduire la précarité sanitaire et aider au « aller mieux »
- Créer les conditions d'un environnement scolaire favorable.
- Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance
- Contribuer au vivre ensemble.

Et les axes transversaux sont :

- Favoriser l'égalité Femme/Homme
- Communiquer de manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires
- Décloisonner les approches

Pour la programmation 2022, c'est 56 dossiers qui ont été déposés et étudiés en comité technique les 28 février et 2 mars dernier. Le comité de pilotage réuni le 10 mai dernier a validé cette programmation.

Véronique RAVET expose les éléments de programmation 2022 actés en COPIL, dont elle propose que des actions soit financée par la commune dans le cadre du droit commun.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT finance des actions pour une somme pouvant aller à 14 000 €.

Le CCAS de BELLIGNAT finance des actions pouvant aller à 6000 € auquel s'ajoute le financement du Programme de réussite éducative (PRE) pour 12 000 €.

Il vous est proposé les financements suivants :

Centre Social et Culturel Jacques Prévert	GRAFF AU CŒUR DU QUARTIER 3.0 PROJET GRAFF SUR TRANSFORMATEUR DE LA RUE VALLES	Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Pré des Saules, permettre aux habitants du quartier, de s'investir et s'exprimer, dans un esprit de partage et de co-construction, sur le thème de la citoyenneté, à travers une œuvre collective exposée au cœur du quartier. Permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de s'investir et de se mobiliser positivement, pour les habitants, en donnant de la couleur au quartier. Dépasser le cadre de la provocation et du vandalisme, considérer leur acte artistique comme vecteur d'embellissement du quartier et permettre d'aller à la rencontre des habitants. Créer du lien entre les habitants d'un même quartier, qui ne se connaissent pas toujours, en étant investis dans un même projet.	1 200 €	<u>Cadre de vie et Renouvellement urbain</u>
Centre Social et Culturel Jacques Prévert	Jardinons notre Pré des Saules	Ces jardins deviendront des véritables lieux pédagogiques pour tous les publics (enfants, jeunes, adultes, familles, professionnels) permettant l'initiation aux principes de la permaculture et la sensibilisation aux enjeux environnementaux ainsi qu'à une alimentation durable L'impact social sera important et positif car le jardin sera un lieu de rencontre pour les habitants. Le "faire ensemble" les liens seront facilités et favorisés. L'inclusion et la diversité feront partie des valeurs fondamentales.	2 000 €	<u>Cadre de vie et Renouvellement urbain</u>

<p>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT</p>	<p>Gestion Sociale Urbaine e Proximité du Pré des Saules</p>	<p>Par son activité inclusive et structurante ce jardin pour être un dispositif de (ré)insertion sociale pour des personnes isolées. Lieu de biodiversité et de respect du vivant (pas d'entrants chimiques), le jardin permettra une sensibilisation aux enjeux environnementaux et à l'économie circulaire (compostage, bricolage avec matériaux de récup). L'approche de jardinage s'inspirera de la permaculture et sera économique en ressources et notamment en eau (système et cuves de récupération) Le jardin sensibilisera ses usagers à une meilleure alimentation avec un potentiel impact positif sur la santé (obésité, diabète).</p> <p>Par une bonne qualité de Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP) permettre une transition la plus fluide et harmonieuse pour les habitants, à travers une phase longue de travaux potentiellement contraignants, vers un quartier renouvelé et « adopté » par les riverains - une bonne qualité d'informations sur l'ensemble des interventions à tout moment ; - un service proactif d'informations vers les habitants ; - un accompagnement rassurant et pertinent pour l'appropriation de nouveaux usages.</p>	<p>1 550 €</p>	<p><u>Cadre de vie et Renouvellement urbain</u></p>
<p>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT</p>	<p>Projet mémoire quartier du Pré-des-Saules de Bellignat</p>	<p>Reconnaître et valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers constitue un des 10 objectifs inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite loi Lamy). Elle ouvre aux habitants la porte des projets, avec la promotion du principe de co-construction, notamment en instaurant un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la ville et une maison du projet dans le cadre du renouvellement urbain.</p> <p>Il s'agit de travailler la question de la mémoire (en lien avec la culture) et se matérialisant par la production d'un support pérenne (DVD, Film, photos, etc.) en lien avec le projet social : Miixité : baisser les barrières, laisser émerger la confiance, s'enrichir de l'autre dans sa différence. Elle se</p>	<p>3 000 €</p>	<p><u>Cadre de vie et Renouvellement urbain</u></p>

		<p>décline selon 2 objectifs intermédiaires : "Développer des actions intergénérationnelles » et « Mettre en contact les publics par des actions communes », et en 4 objectifs spécifiques au projet mémoire du quartier du Pré-des-Saules :</p> <p>"Connaitre et faire connaître, partager l'histoire du quartier", "Transmettre la mémoire passée, présente et à venir entre les habitants", "Laisser une "trace", un héritage collectif e partage", "Renforcer les liens entre les habitants au sein du QPV et à l'échelle de la ville de Bellignat".</p> <p>L'engagement ; faciliter la participation et la réciprocité pour libérer toutes les énergies », avec un objectif intermédiaire visant à « Accompagner des projets citoyens » et un objectif spécifique au projet mémoire du quartier du Pré-des-Saules : "Co-construire le projet mémoire avec les habitants".La Visibilité ; se présenter à l'autre pour permettre la relation, être présent sur son territoire », avec un objectif intermédiaire visant à « Aller à la rencontre des habitants qui ne fréquente pas le CSCJP » et un objectif spécifique au projet mémoire du quartier du Pré-des-Saules :</p> <p>"Recueillir la parole, les souvenirs, la mémoire de personnes en situation d'invisibilité. L'Accueil : permettre à chaque habitant de trouver sa place et de se sentir bien "dans les murs" et "hors les murs" avec un objectif intermédiaire visant à "créer du lien social" et 2 objectifs spécifiques au projet mémoire du quartier du Pré-des-Saules : "Re-dynamiser le quartier, provoquer les échanges entre habitants" et "Valoriser la richesse humaine, les atouts du quartier".</p>		
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT	L'accueil de nouveaux arrivants au Pré des Saules	Faire découvrir et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants du Pré des Saules à leur environnement – création d'un livret	1 000 €	<u>Cohésion Sociale</u>
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT	Insertion Sociale par le Français/Expression Lecture et Ecriture	Accompagner les personnes vers l'autonomie dans la vie quotidienne au travers de la pratique de la langue française orale et écrite.	1 000 €	<u>Cohésion Sociale</u>

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT	Conseil Citoyen BELLIGNAT en action	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir et recevoir les idées, les besoins des habitants qu'il fait remonter auprès des institutions concernées. - Assurer une permanence à la maison du projet - Etre présent sur tous les temps dans les projets de rénovation urbaine concernant le QPV du Pré des Saules de Bellignat - Proposer des actions pour mieux "vivre ensemble" (créer du lien social) - Contribuer aux instances de décisions du CDV (COTECH, COPIL,) 	1 500 €	<u>Cohésion Sociale</u>
FDCS AIN	Accompagnement formatif des Conseils Citoyens de BELLIGNAT et OYONNAX	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les conseillers citoyens et les personnes en charge d'animer les conseils citoyens dans la compréhension des enjeux qui concernent la politique de la ville et ses acteurs pour une bonne intégration au processus de co -construction des contrats de ville. - Organiser et animer des séances à visée formative destinées aux membres des conseils de citoyens. 	750 €	<u>Cohésion Sociale</u>
ADSEA	Chantiers éducatifs	<p>Réduire les freins à l'insertion sociale et professionnelle améliorer les comportements et les savoirs être permettre un premier accès à l'emploi mobiliser un public éloigné des structures de droits communs</p>	1 000 €	<u>Emploi et Développement Economique</u>
FEDERATION DES FAMILLES RURALES DE L'AIN	Plan d'Action 2022 sur l'égalité Femme/homme sur les quartiers politique de la Ville	<p>Créer de la réflexion autour de l'égalité femme/homme, les stéréotypes et leurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener le jeune public à se questionner sur le respect de l'autre et la tolérance. - Offrir des animations et des temps ludiques et conviviaux aux enfants et aux familles des QPV. - Créer du lien et de l'échange entre les parents et les enfants. - Valoriser la parole et les actions des jeunes des quartiers politiques de la ville. - Offrir aux acteurs éducatifs des outils pédagogiques et une expertise pour traiter de la question de l'égalité filles/garçons avec leur public. - Favoriser la collaboration entre les structures éducatives autour des questions d'égalité. 	1 000 €	<u>Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République</u>

Cadre de vie et Renouveau urbain

7 750 €

Cohésion sociale :

4 250 €

Emploi et développement économique

1 000 €

Laïcité, Citoyenneté et valeurs de la république

1 000 €

TOTAL :

14 000 €

Mme RAVET demande donc au conseil municipal de valider le tableau ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser les subventions 2022, conformément au tableau ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la perception et au versement des subventions.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PETANQUE

Rapporteur : Hervé PICHON

Monsieur Hervé PICHON informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du Club de Pétanque.

Un de leur licencié, Monsieur Guillaume POHL, s'est qualifié pour le championnat de France prévu les 22,23 et 24 Juillet à LAVENALET dans l'Ariège.

Cette qualification engendre des frais de déplacement, d'hébergement, et de nourriture, le Président du Club sollicite une éventuelle participation de la Commune.

Hervé PICHON propose d'allouer la somme de 150 €.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Club de Pétanque

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 65748 du BP 2022

7.CONVENTION POUR ENTRETIEN ROUTE DE NIERME

Rapporteur : D. MILLET

Monsieur MILLET délégué à la forêt, rappelle que depuis 2012, date de dissolution du Syndicat Intercommunal de NIERME, la route forestière de Nierme n'a plus été entretenue.

Après échange avec les Communes concernées par cette desserte forestière, à savoir :

- la Commune d'Oyonnax pour 7 parcelles représentant 108.66 Ha et
- la Commune de Groissiat pour 4 parcelles représentants 16.71 ha

il a été convenu de conventionner pour répartir les frais d'entretien de cette voie, aujourd'hui dégradée et de prévoir son entretien régulier de 2022 à 2026.

Monsieur MILLET propose donc à l'assemblée de délibérer pour autoriser Mme le Maire à conventionner avec les communes d'Oyonnax et Groissiat afin qu'ils participent aux frais d'entretien sur la base du prorata des superficies forestières desservies : 4% pour Groissiat – 27% pour Oyonnax. Bellignat prenant à sa charge directe les 69% restants.

M. MILLET rappelle que pour 2022, l'opération est estimée à 30 610 € et que pour les années suivantes, l'objectif sera de consacrer entre 10 et 12000 € à l'entretien de cette voie.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE Le projet de convention joint en annexe et **AUTORISE** Mme le Maire à la signer et à lancer les travaux.

7. RESIDENCE DALLEX ALLOMBERT – TARIFS

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire rappelle que les logements de la résidence sont conventionnés et qu'une circulaire relative à la fixation des loyers maximaux des conventions fixe chaque année la valeur maximale des loyers à facturer. **Pour rappel à compter du 1^{er} janvier 2022 les loyers sont :**

513.50 € pour un T1 bis

542.90 € pour un T2

VU l'arrêté du 18/12/2021 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile fixant l'augmentation du prix des prestations au maximum en 2022 à 3.05% (3.80% en 2021 - 3% en 2020)

Conformément à l'Avis de la commission sociale réunie le Mardi 21.06.2022, elle propose les évolutions tarifaires suivantes à compter du **1^{er} juillet prochain**

Concernant les **charges communes**, (personnel, électricité, télé-alarme, ...), qui viennent s'ajouter au loyer, elle propose de les fixer mensuellement à :

- 477€ pour les T1 bis (au lieu de 465.00€)
- 605€ pour les T2 (au lieu de 590.00€)
- 802 € par couple pour les T2 (au lieu de 775€)

Les résidents peuvent s'ils le souhaitent prendre leur repas en collectivité. Il convient donc aussi d'en définir les tarifs. Madame le Maire propose de fixer les prix ainsi :

- Petit déjeuner : 2.59€ (au lieu de 2.50 €)
- Déjeuner : 9.10€ (au lieu de 8.80 €)
- Dîner : 4.95€ (au lieu de 4.80 €)

Elle propose de déterminer le prix des **accueils spécifiques** qui se composent de :

- L'accueil temporaire (chambres meublées) : forfait de **59 €** (au lieu 57.00 €) par jour.
- L'accueil de proximité :
 - ◆ Repas sans animation : 12.20€ au lieu de 11.80 €
 - ◆ Repas avec animation : 15€ au lieu de 14.50 €
 - ◆ Repas soir : 6.60€ au lieu de 6.40 €

Concernant **l'entretien du linge**, les résidents peuvent solliciter l'équipe de la résidence, Madame le Maire propose de facturer un forfait de 12.90€ comprenant la lessive, le séchage, le repassage. (Au lieu de 12.50€) :

Pour **le ménage** dans les appartements, elle rappelle que les agents de la résidence peuvent intervenir et qu'il convient aussi de fixer un tarif horaire : 16.35 € / heure (au lieu de 15.80 €)

Le taux horaire pour l'accompagnement spécialisé est aussi fixé à 16.35 € (au lieu de 15.80 €) l'heure (même tarification que le ménage)

Enfin, Madame le Maire rappelle que les résidents peuvent convier les proches à déjeuner et à dîner. Elle propose donc que le prix du repas les concernant soit facturé 16€ le midi et 8.25€ le soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LES TARIFS ci-dessus énoncés, applicables dès le 1^{er} juillet 2022

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Questions diverses

Délibération 1 : Mme FRATTER demande pourquoi de nouvelles commandes AMAZON ont été passées. Mme le Maire lui indique que les commandes sont passées en tenant compte des prix et des délais...et que AMAZON parfois est le fournisseur le plus adapté à la demande.

Délibération N°2

Messieurs GAILLARD et VINCENT demandent s'il n'aurait pas été plus opportun de placer l'antenne de l'autre côté de l'autoroute, plus loin de habitations. Ils s'interrogent aussi sur la consultation des habitants à ce sujet. Mme le Maire indique qu'il s'agit de couvrir une zone blanche sur la commune et sur l'autoroute et que l'exposition du public aux ondes est très réglementée et surveillée. L'antenne par ailleurs est située en contrebas et ne sera pas très visible (voir photomontage)

CULTURE SPORT FESTIVITES

Hervé PICHON rappelle les dates des futures manifestations

RANDO DU FOUR – Samedi 2/07 : Organisation RSB — départ à partir de 15 H - 16H30 Inauguration de Pré rond - Appel aux conseillers pour aider - 19H repas dansant dans l'enceinte de la cure (salade, gratin, roti, salade de fruit et tarte 12€) cuisson dans le four

communal. Pour ceux qui souhaitent aller à l'inauguration sans marcher depuis le centre-ville : se garer « sous signoutre » à la place de chargement.

Mme le Maire en profite pour remercier les conseillers pour leur présence nombreuse à l'inauguration de la place des Renouillus.

Journée modélisme de TT VOIT MAN : Dimanche 10/07

Fête nationale : 14/07 Vin d'honneur dehors sous chapiteau et repas du comité – Cérémonie à 11H15 – appel à bénévoles pour vin d'honneur et distribution habituelle de brioches

Fête patronale : **30 et 31 juillet** : Troupes réservées / Concours de pétanque + Bal avec DJ sur la place et le dimanche Course Cycliste et feu d'artifice.

Hervé PICHON informe de la préparation de la lettre aux habitants du Pré des saules et du Petit Renouillu (à sortir en juillet)

FORET

Daniel MILLET informe des résultats de la Vente de bois - Parcelle 26 à 57€/m² soit 32 000 €

Par contre la Parcelle 32 située le long de la RD 85 n'a pas trouvé preneur (faible quantité 100 m³ et difficulté d'exploitation) à remettre en vente pour le 20.07.2022

Inauguration de Pré Rond : Venir vers 16H00 pour s'installer – Conte pour enfant / présentation des abeilles / découverte de multiples petits objets sur le site (carillons à vent, panneaux fournis par HBA + Poteries...) Merci aux artistes donateurs !

ENVIRONNEMENT – ECONOMIE ENERGIE -

Pré des Saules : Aménagements publics : Travaux réceptionnés des PHASES 1a et 1B avec réserves notamment les plantations...

Espace santé : Mur d'agglomération du pignon permettant la création du patio est détruit, le travail d'étanchéité va commencer – Fermeture du commerce au mois d'août pour permettre le renfort de la dalle par le dessous.

MULTI-Accueil : Retard du fait d'une entreprise - Menace d'application de pénalité de retard – ouverture pour mars compromise.

Energie : Questionnement à avoir sur les consommations et donc le Coût de l'énergie.(Hausse de 30% sur le gaz). Même si on travaille sur les consommations, il faut penser à prévoir la hausse budgétaire relative au marché en cours.

SCOLAIRE

Mme NIOGRET indique que le dernier Conseil d'école aura lieu demain soir en Primaire Pré des Saules.

Concernant les conseils d'école déjà passés : pas de problème particulier.

Demain, dernier voyage scolaire pour 4 classes de primaire Sources à Romanèche (reporté à cause de la pluie)

La Kermesse du Sou a eu lieu à l'école des Sources avec la présence nombreuse des parents. L'Orage du soir et le vent ont fait fuir le public, dommage.

Les Bons d'achat à la LIBRAIRIE BUFFET 30 € ont été remis aux CM2 par la Municipalité et le Sou des Ecoles à lui aussi remis des bons de 15€ chez DECATHLON.

Mme NIOGRET fait part du peu d'inscription en maternelle.

L'effectif pour les 2 écoles maternelles est faible et le risque de perte de classe a été identifié. Peu de naissances et un nombre important de départ (par exemple les enfants de la résidence Moissan)

Les inscriptions des enfants de 2 ans sont en cours (pour les enfants nés de janvier à septembre 2020) => Réunion de l'inspection académique aujourd'hui pour les effectifs.

La Commission Scolaire se réunira le 5 juillet prochain.

SOCIALE

La commission sociale s'est réunie le 21 juin dernier.

A la Marpa : Location de tous les appartements, c'est complet. Afin de garantir un haut niveau de protection aux personnes à risque de forme grave de covid-19, la mise en œuvre d'une campagne de rappel s'avère nécessaire. Une campagne de vaccination pour la 4^{ème} dose est en cours d'organisation à la Marpa

Un Recrutement est en cours pour remplacer le congé maladie et maternité.

DIVERS

En cours : Un Recrutement en Maternelle Sources pour un remplacement congé maternité et pour le bus scolaire à la rentrée ;

Recrutement d'un saisonnier jusqu'à fin septembre aux EV + un étudiant en voirie

Grand Lavoir : Dépose des barrières HERAS depuis 3 mois environ et ce week-end retour des nuisances : du bruit, des incivilités, etc....le commissariat ne s'est pas déplacé lors des appels des riverains qui sont excédés.

Dimanche 19 juin : découverte d'une grosse pollution sur forêt noire: un appartement complet vidé sur le chemin de la forêt noire => dans le meuble de cuisine, des courriers ont été trouvés au nom du propriétaire qui a été sommé d'évacuer ses déchets avant le soir même. => Très bonne opération. Il convient d'être vigilant et réactif pour que les administrés sachent que ce n'est plus toléré !

Tournage du film « Léo et moi » très bien passé.

Rappel : prochain Conseil Municipal le 22 juillet – avec repas (avec les conjoints)